



Dans le cadre de ses missions le SMBL a été associé, depuis 2020, à une démarche concertée ayant pour objectif le retour à l'équilibre quantitatif du bassin versant du Lemboulas.

Portée par les chambres d'agriculture du Lot et de Tarn-et-Garonne et financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Occitanie et les conseils départementaux du Lot et du Tarn-et-Garonne, cette démarche vise à remobiliser la ressource en eau stockée dans les retenues individuelles qui jalonnent le bassin et d'en optimiser les usages.

1er phase : L'étude d'inventaire - diagnostic

Afin de connaître au mieux les volumes, l'utilisation actuelle et l'état des 1 200 plans d'eau inventoriés sur le territoire, les chambres d'agriculture ont réalisé en 2020 une enquête sur les 600 plans d'eau de plus de 1000 m². Cette étude réalisée avec l'envoi d'un questionnaire et des rencontres sur site a permis d'établir un diagnostic sur le bassin versant. Des informations sur environ 400 plans d'eau ont été collectées grâce aux propriétaires volontaires. Ainsi, ces plans d'eau correspondent à plus de 5 000 000 m³ de réserves potentielles.

2eme phase : Le plan d'action

En concertation avec l'ensemble des acteurs, un plan d'action a été structuré en 4 axes : L'amélioration de la connaissance, la maîtrise de la consommation et la préservation de la ressource en eau, la sécurisation durable de la ressource et enfin la mobilisation de nouvelles ressources

3eme phase : La mise en place des actions

Le syndicat du Lemboulas avec les chambres d'agriculture participe techniquement à certaines actions (sensibilisation, déconnexion, tours d'eau ...) Il mène également une action concrète de restitution d'eau à partir de retenues sous-utilisées ou non utilisées : le « soutien hydrologique diffus ».

Zoom sur le soutien hydrologique diffus :

Sur les 400 lacs enquêtés, environ 100 lacs, de plus de 10 000 m³, sont aujourd'hui utilisés à moins de 50 %. Ce volume potentiellement utilisable pour le milieu et les autres usages (agricole, eau potable ...) est d'environ 1 900 000 m³. Partant de ce

constat, certains propriétaires ont été contactés par le syndicat depuis 2022 afin la mise en place d'une restitution d'eau en période d'étiage à partir de leur retenue ;

Sur les plans d'eau équipés d'une vanne de fond, sa simple ouverture suffit à restituer le débit désiré. Sur ceux non équipés, un tuyau servant de siphon est mis en place et permet de restituer progressivement de l'eau sur une longue période.

Aujourd'hui ce sont 7 propriétaires volontaires, agriculteurs ou non, privés qui s'engagent ainsi à lâcher un certain volume d'eau pendant ou après la période d'irrigation. Cette restitution fait l'objet d'une convention entre le syndicat de bassin et le propriétaire. Grâce à ces personnes que le syndicat remercie, ce sont plus de 50 000 m3 d'eau qui ont pu être restitués annuellement au milieu durant la période d'étiage, la plus sensible pour les cours d'eau. Début septembre 2024, environ 17.4 l/s étaient simultanément relâchés, bénéficiant au réseau hydrographique du bassin du Lemboulas. A cette date, 84 l/s était mesuré à la station de Lunel, sur l'aval du Lemboulas.

Si vous aussi vous avez un plan d'eau suffisamment grand (dès 10 000 m3) pas ou peu utilisé et que vous êtes volontaire pour participer à cette démarche, n'hésitez pas à contacter :

M. AUCOIN - technicien rivière au SMBL ([06 15 22 21 09](tel:0615222109) – gauthier.aucoin@quercycaussadais.fr)

ou M. BELLEVILLE - conseiller gestion quantitative de l'eau ([06 82 61 68 94](tel:0682616894) - julien.belleville@agri82.fr)

